

# CHAPITRE XVII.—COMMERCE INTÉRIEUR

## SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
<b>Partie I.—Aide au commerce intérieur et contrôle par le Gouvernement</b>	593	<b>SECTION 4. ECOULEMENT DU BÉTAIL ET DES PRODUITS ANIMAUX.....</b>	617
SECTION 1. CONTRÔLES DE TEMPS DE GUERRE INFLUANT SUR LA DISTRIBUTION ET LE COMMERCE, 1945-46..	593	<b>SECTION 5. ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES</b>	622
SECTION 2. COALITIONS NUISIBLES AU COMMERCE.....	598	<b>SECTION 6. ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE ET DE SERVICES.....</b>	623
SECTION 3. BREVETS D'INVENTION, DROITS D'AUTEUR ET MARQUES DE COMMERCE.....	599	Sous-section 1. Commerce de gros..	623
SECTION 4. POIDS ET MESURES.....	603	Sous-section 2. Commerce de détail.	627
SECTION 5. INSPECTION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ.....	603	Sous-section 3. Établissements de services de détail.....	632
SECTION 6. PRIMES.....	605	Sous-section 4. Estimations annuelles du commerce de détail.....	634
SECTION 7. RÉGIE ET VENTE DES BOISSONS ALCOLOLIQUES.....	605	<b>SECTION 7. LA COOPÉRATION AU CANADA.....</b>	637
<b>Partie II.—Mouvement et écoulement des denrées.....</b>	609	Sous-section 1. Tendances dans le domaine de la coopération en 1944.	637
SECTION 1. ÉCHANGES INTERPROVINCIAUX.....	609	<b>ARTICLE SPÉCIAL: Commission royale sur les coopératives.....</b>	639
SECTION 2. CONSOMMATION ALIMENTAIRE DE LA POPULATION CIVILE, 1935-45.....	609	Sous-section 2. Statistiques de la coopération.....	645
SECTION 3. COMMERCE DES GRAINS...	613	<b>Partie III.—Faillites commerciales...</b>	648
Sous-section 1. Organismes d'Etat pour la réglementation du commerce des grains ou pour lui venir en aide.....	613	SECTION 1. FAILLITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DE SOURCES PRIVÉES.....	649
Sous-section 2. Distribution, entreposage et inspection des principales récoltes canadiennes.....	613	SECTION 2. FAILLITES COMMERCIALES D'APRÈS LA COMPILATION DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE.	651
		SECTION 3. ADMINISTRATION DES BIENS DES FAILLIS.....	653

Les ressources variées des différentes parties du pays ont déterminé un vaste échange de produits, et la tâche de fournir marchandises et services pour la consommation ou l'usage d'une population de 12,119,000 âmes (estimation de 1945) là où ils sont requis suppose une plus forte dépense d'activité économique que n'exige la poursuite du volumineux commerce d'exportation canadien, si élevée que soit dans ce domaine la position du Dominion parmi les autres pays.

Le commerce intérieur est vaste et compliqué: il embrasse toute valeur ajoutée aux denrées échangées à l'intérieur des provinces comme entre elles par les agences et services d'emménagement, de distribution et de vente tels que les chemins de fer, les compagnies de navigation, les entrepôts, les magasins de gros et de détail, les institutions financières, etc. Dans son sens large il embrasse divers services professionnels et personnels, y compris ceux qui ont pour objet la récréation du peuple comme les théâtres, les sports, etc. En effet, dans ce sens général, le commerce intérieur englobe une grande partie des activités du peuple qui ajoutent aux utilités de 'forme', dont on a traité dans les divers chapitres précédents, aux utilités de 'lieu', de 'temps' et de 'possession', ainsi que les services personnels et professionnels mentionnés dans le Relevé de la Production et autres chapitres. Cependant, la disposition du texte dans un volume comme l'Annuaire est régie par la nécessité d'interprétation sous divers aspects et il est essentiel de référer à d'autres chapitres. L'index est très utile à ce sujet.